No. 41. MERCREDI. 23 MAI 1838.

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

JOURNAL
DE LA VILLE
ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

ALLEMAGNE. — *Francfort*, 11 *mai*.

Une assemblée générale du canton de Schwytz a eu lieu le 6 mai près du village de Rothenturm. L'affluence était extraordinaire. La réunion avait une haute importance pour le pays, parce que les libéraux avaient les plus grandes chances d'obtenir les principaux emplois, tels que ceux de landamann et de ministre des finances. De leur côté, les fonctionnaires en exercice comptaient sur une réélection. Avant de commencer les opérations électorales, on met aux voix deux questions préalables; elles furent décidées contre les grands propriétaires (*hornmœnner*), et aussitôt une lutte déplorable s'engagea. Après un combat acharné, les riches restèrent maîtres du terrain, et profitant de cet avantage, ils renversèrent le bureau qui était occupé par les libéraux. Les autorités prirent la fuite. Nazar Reding, que les libéraux voulaient nommer landamann, fut obligé de se réfugier auprès de ses amis à Einsiedlen. On compte beaucoup de blessés; quelques-uns n'ont pas survécu à leurs blessures. Maintenant l'anarchie lève sa tête hideuse, et il ne faut pas compter sur un arrangement amiable; il faudra que la diète fédérale intervienne, et les libéraux regardent dès à présent cette intervention comme nécessaire. Peut-être le parti vainqueur n'aurait-il pas voulu que les choses allassent si loin; il se serait contenté de la majorité dans les élections; mais il n'a pas su modérer son ardeur une fois que le combat s'est trouvé engagé. Dans la soirée du même jour, le peuple d'Einsiedlen a brisé les vitres d'un couvent de moines, et il a fallu de grands efforts pour le détourner de plus graves excès.

FRANCE. — *Paris*, 18 *mai*.

M. le prince de Talleyrand est mort hier entre 11 heures et minuit. Pendant toute la journée son état avait inspiré de vives inquiétudes. Plusieurs bulletins plus inquiétans les uns que les autres avaient été déposés le matin chez le concierge, où toute la diplomatie avait envoyé savoir des nouvelles du malade.

Voici le bulletin de 6 heures du soir: L'état du prince ne s'est pas amélioré depuis ce matin.

Ce 16 mai 1838, à 6 heures du soir.

(Signé) *Majorlin, Cogni et Cruvellieb.*

Depuis quelques jours, M. de Talleyrand souffrait d'une furoncle qui avait fait des progrès sensibles. Mais on ne croyait qu'il y eût aucun danger immédiat. On sait que ce mal est ordinairement peu dangereux chez un homme jeune encore, mais il devient presque toujours mortel chez un vieillard. On dit pourtant que M. de Talleyrand ne s'attendait pas encore à mourir; il y a si long-tems qu'il souffrait de ses infirmités qu'il croyait pouvoir vivre encore plusieurs années dans le même état. La veille de sa mort il a reçu visite d'un prédicateur célèbre nommé l'abbé Dupalon.

— Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord naquit en 1754. Il est mort par conséquent à l'âge de 84 ans. Destiné à l'état ecclésiastique, l'abbé de Périgord se fit bientôt remarquer par la finesse de son esprit et sa haute pénétration. Aussi, à peine âgé de 26 ans, il fut nommé agent-général du clergé. Evêque d'Autun, quand la révolution éclata, il fut envoyé aux états-généraux par le clergé de son diocèse qui ne tarda pas à se séparer de lui, trouvant à son mandataire des idées trop avancées. Il officia pontificalement dans la cérémonie religieuse de la fédération de 1790, et l'un des premiers prêta serment d'obéissance à la constitution civile du clergé, ce qui lui valut d'être excommunié par le pape Pie VI.

En 1792, chargé d'une mission secrète en Angleterre, M. de Talleyrand y fut très-bien reçu par M. Pitt; mais en butte aux attaques des émigrés et des jacobins, il ne put réussir et partit pour les Etats-Unis où il s'occupa de spéculations commerciales. En 1795, le décret lancé contre lui fut cassé par la convention et il put rentrer en France. Au bout de 2 ans à peine il était ministre des affaires étrangères, mais il ne tarda pas à être obligé de se retirer.

S'il ne fut pas un des instrumens officiels de la révolution du 18 brumaire, il en fut incontestablement un des artisans les plus actifs et en reçut sa récompense par sa réintégration dans le poste de ministre des affaires étrangères: confirmé dans ses fonctions par Bonaparte, devenu 1er consul, il contribua puissamment aux traités de Lunéville et d'Amiens. Ce fut à cette époque que le pape Pie VII, ayant rendu M. de Talleyrand à la vie séculière, il épousa Mad. Grandt, qu'il avait connu à Hambourg à son retour des Etats-Unis. Ce fut alors que commença la lutte entre lui et Fouché.

Quand Bonaparte se fit nommer empereur, il nomma M. de Talleyrand grand-chambellan de l'empire, et plus tard lui conféra la dignité de prince souverain de Bénévent en lui conservant toujours le portefeuille des affaires étrangères.

Promu, en 1807, à la dignité de vice-grand-électeur, il fut remplacé aux relations extérieures par M. de Champagny.

M. de Talleyrand combattit vivement les projets de Napoléon sur l'Espagne, et les premiers revers éprouvés par nos troupes rendirent l'irritation de l'empereur plus vive encore et déterminèrent sa disgrâce. Eloigné des affaires et du conseil impérial, il se trouva pour ainsi dire dans un état de surveillance dont il s'inquiéta peu, car il savait toujours su ce que c'était que d'attendre. La patience a été sans contredit un des plus grands moyens de succès de cet habile diplomate. Aussi, en 1814, nous le retrouvons président du gouvernement provisoire et gouvernant la France jusqu'à l'arrivée du comte d'Artois. A cette époque, il exerça sur les souverains étrangers et notamment sur l'empereur Alexandre, qui habitait son hôtel, une influence dont la France entière se ressentit. Le 24 mai 1814, Louis XVIII le nomma pair de France ministre des affaires étrangères. Le 4 juin de la même année, il allait représenter la France au congrès de Vienne.

Pendant les cent jours il resta sourd à toutes les avances de l'empereur qui reconnaissait mais trop tard son influence et son importance politique.

Rentré en France avec Louis XVIII, il reprit ses fonctions de ministre et devient en outre président du conseil; trois mois après il donna sa démission.

Nommé grand-chambellan, il parut toujours à la cour, mais il fut éloigné des affaires.

Néanmoins il fit constamment partie de l'opposition à la chambre des pairs pendant toute la restauration: il parut peu à la tribune, mais il exerça sur ses collègues une grande influence.

Froid observateur des événemens, M. de Talleyrand attendait avec sang froid les résultats de l'arrivée de M. de Polignac aux affaires; il avait pris ses mesures en conséquence et l'explosion du 29 juillet le retrouva tout disposé à rentrer dans la carrière.

Nommé ambassadeur à Londres, aussitôt après les 3 journées, il avait déjà préparé ses batteries pour s'y faire bien venir du ministère Wellington, dont il prévoyait et disposait déjà la chute.

M. de Talleyrand est le premier auteur d'un système uniforme sur la théorie des poids et mesures.

— Nous recevons par la voie de Smyrne quelques nouvelles importantes de la Grèce. Le gouvernement ayant voulu appliquer la loi sur le recrutement de l'armée de terre aux îles de Poros et d'Hydra, les habitans de cette dernière île n'ont pas voulu se soumettre à cette mesure et se sont soulevés pour s'y soustraire. Le gouverneur en état d'arrestation chez lui a vu son autorité méconnue, les caisses publiques pillées par la populace, et une nombreuse garde distribuée sur les côtes pour empêcher toute communication avec l'extérieur. A l'arrivée de ces nouvelles à Athènes, le roi s'est empressé d'envoyer trois parlementaires sur les lieux dans le but de calmer les esprits, mais ceux-ci n'ayant pas pu débarquer dans l'île, force leur fut de retourner sur leurs pas, sans avoir rempli leur mission.

Dépêche télégraphique.

Toulon, 6 mai 1838, une heure et demie.

Le maréchal Valée à M. le ministre de la guerre.

Alger, le 12 mai.

La province d'Alger continue à être tranquille. Notre établissement de Bélida se consolide; les Arabes ne l'inquiètent nullement et ils approvisionnent regulièrement les marchés établis près de nos camps. Les travaux de fortifications sont assez avancés pour mettre les troupes à couvert; ils seront terminés sous peu de jours. La

soumission des Beni-Salahs paraît complète; les Hadjoutes viennent sur nos marchés, et un grand nombre d'Arabes qui avaient abandonné depuis long-tems la plaine, rentrent dans leurs douars, sous la protection de nos camps.

La manière forte et stable dont nous nous sommes établis partout, paraît mettre fin à toute incertitude de leur part.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On écrit d'Estella, 11 mai au soir:

Quelques bataillons ayant fait éclater leur mécontentement au sujet de la solde qui ne leur a pas été exactement payée depuis plusieurs mois, le roi a ordonné de les réunir dans la plaine de Discatillo. Ce matin, S. M. est parti d'ici accompagnée de S. A. R. l'infant don Sébastien; elle s'est rendue à Discatillo pour passer ces bataillons en revue. Le roi ayant fait former un carré, s'avança au milieu et adressa à la troupe un discours d'une voix ferme et résolue. S. M. rappella les devoirs du soldat, dit combien il était dangereux de voir ainsi manquer à la discipline. A peine ce discours tout paternel était-il achevé que les soldats, vivement émus, firent entendre les cris de: *Vive Charles V! vive le roi! vive notre père!*

Le carré ayant rompu, les troupes défilèrent en colonne serrée par division devant S. M., et firent éclater de nouveau le plus vif enthousiasme.

Dans l'après-midi le roi revint ici. Déjà toute notre population et celle des environs s'était portée au-devant de S. M., qui rentra en ville au milieu d'une foule immense faisant éclater toutes ces sympathies pour notre souverain. (*Gazette de France.*)

— On lit dans une lettre particulière de Madrid, du 5 de ce mois:

« Il paraît que le marquis de Miraflores, ambassadeur extraordinaire pour le couronnement de la reine Victoire, a reçu des instructions fort importantes avant son départ, au sujet de la politique que M. le comte d'Ofalia voudrait inspirer au cabinet français relativement à la question espagnole.

On sait que M. de Miraflores fut en 1834 le signataire et principal agent du traité de la quadruple alliance; c'est pourquoi M. d'Ofalia veut faire agir le même diplomate pour apporter les modifications commandées par les circonstances à ce traité devenu impossibles depuis que les développemens de la politique européenne ont rendu illusoires les moyens adoptés alors dans le but de pacifier la Péninsule Ibérique. D'abord, M. d'Ofalia croit que l'Espagne et le Portugal doivent être rendus au repos par suite d'un commun accord de toute l'Europe réunie en congrès, car il pense que les alliances partielles ne sont que des *pis aller* pour ajourner les questions politiques, mais pour les vider à fond; du moins c'est ce qui est arrivé depuis 1830.

M. d'Ofalia veut donc que l'Espagne et le Portugal puissent désormais compter sur un appui réel, stable et unanime de toutes les puissances, et il est décidé, dit-on, à impétrer des cabinets français et anglais l'ouverture d'une conférence diplomatique à Paris pour arranger par des protocoles les affaires d'Espagne et de Portugal, en profitant de la situation de détresse visible où se trouve actuellement le prétendant; M. d'Ofalia accorderait pour le Portugal:

1° Réhabilitation de don Miguel de Bragance comme infant de Portugal; 2° renouement des relations entre le Portugal et la cour de Rome, tant sous le rapport diplomatique que sous le rapport spirituel; 3° reconnaissance de l'emprunt de don Miguel et des dettes contractées pendant son règne de fait; 4° une amnistie générale politique. M. d'Ofalia accorderait pour l'Espagne: 1° Réhabilitation de don Carlos, infant d'Espagne, à condition qu'il irait voyager à l'étranger, avec la jouissance de ses biens et d'une pension en rapport avec son rang; 2° rentrée des fils de don Carlos en Espagne pour jouir de leurs pensions respectives d'infans; 3° amnistie politique générale, et même reconnaissance d'emplois civils et militaires, sous l'appréciation d'une junte mixte établie *ad hoc*; 4° reconnaissance des dettes contractées par don Carlos, d'après un relevé soumis à l'examen d'une commission mixte; 5° garantie des *fueros* et priviléges pour la Biscaye et la Navarre, dont le territoire serait immédiatement évacué par les troupes; 6° liquidation générale de la dette espagnole intérieure et renouement de relations avec Rome pour la réforme du clergé.

A ces conditions, M. le comte d'Ofalia et la cour de Lisbonne croient pouvoir obtenir puissamment la reconnaissance par toute l'Europe des royautés féminines de la Péninsule en prenant l'engagement de s'opposer aux envahissemens de la démocratie et en rétablissant, autant que possible, le prestige du trône et de la religion. »

PAYS-BAS. — *Liége*, 19 *mai*.

Voilà le sénat belge qui se joint à la chambre des représentans, pour repousser le traité des 24 articles, en ce qui concerne le territoire. A l'unanimité, moins un membre qui s'est abstenu, il demande que le gouvernement se prononce définitivement contre le seul titre sur lequel la Belgique puisse s'appuyer pour prétendre à l'indépendance. Nos honorables des deux chambres ont-ils bien calculé toute la portée de leurs votes? Il serait permis d'en douter. Toutefois ne les troublons pas dans la douce quiétude dans laquelle ils se complaisent.

Il paraît que leur sécurité repose sur les divisions qu'ils croient avoir fait naître en Allemagne et particulièrement dans les parties catholiques du royaume de Prusse; divisions qui, suivant eux, doivent paralyser tout le mauvais vouloir des puissances conservatrices, et même les mettre plus tard à la discrétion des révolutions de juillet et de septembre. Cette idée qui est la véritable monomanie de la Belgique, est partagée par tous ceux qui s'occupent d'affaires publiques. Elle paraît avoir été propagée par les partis politiques: et catholiques et libéraux assurent également qu'au premier signal donné par la triomphante Belgique, la vaste Germanie, voir même la Pologne et la Hongrie, arboreront l'étendard de la liberté. On sait déjà depuis long-tems que, dans leur prévision, le résultat de la grande lutte doit porter au Rhin les limites de la Belgique. C'est là le rêve de nos nouveaux propagandistes, et ils se croient à la veille de le réaliser. Les bonnes gens!

La réponse de Léopold à l'adresse votée par le sénat, sera une nouvelle édition de celle qu'il a faite à la chambre des représentans, et dans laquelle il a semblé prendre à tâche de ne pas même faire allusion au vœu qui lui était exprimé. C'est ainsi que s'efface honteusement le gouvernement dans toutes les questions où il s'agit de l'existence politique du pays; c'est ainsi et qu'il donne la mesure de sa nullité absolue dans les négociations. Un gouvernement qui aurait le sentiment de sa dignité, qui saurait qu'il peut mettre un poids dans la balance des intérêts inter-nationaux, se laisserait-il ainsi traîner à la remorque par les autres?

Il y a évidemment une grande duplicité dans la conduite des ministres, relativement aux adresses votées par les deux chambres pour la conservation du territoire rétrocédé par les 24 articles. Il est connu de tout le monde, que dans la seule chambre des représentans, sur les 102 membres dont elle est composée, il y a 64 fonctionnaires publics, dont une grande partie est amovible. Ces fonctionnaires votent toujours dans le sens qui leur est indiqué par le pouvoir. Or, comment se fait-il, que dans la question des deux adresses, par un de ces hommes qui sont sans cesse sous la main des ministres, n'ait voté contre le vœu qu'elles exprimaient? N'est-ce pas là une preuve incontestable que le ministère penchait pour l'adoption des adresses, quoiqu'il ait paru les condamner? L'expérience n'a-t-elle pas appris dans cent occasions que l'opposition était nulle devant les intentions du gouvernement.

Devine qui pourra le motif qui engage nos ministres à jouer aussi ridiculement la comédie en présence de leurs concitoyens, et de l'Europe, si celle-ci daigne arrêter ses regards sur lui. (*Industrie.*)

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 23 *mai*.

La grande procession qui a clôturé les solennités de l'octave de Notre-Dame, avait attiré à Luxembourg, dimanche dernier, une affluence extraordinaire d'étrangers, qu'on évalue au moins à 30,000. Pas le moindre accident, pas le moindre désordre n'a troublé cette remarquable fête provinciale, qui réunit annuellement une si notable partie de la famille luxembourgeoise. Le sentiment religieux, le plus respectable de l'homme, qui fait particulièrement les frais de cette fête, fortifie beaucoup, sanctifie sous quelques rapports, les antiques et nombreux liens qui attachent les campaguards Luxembourgeois à leur véritable capitale. Oui! la famille luxembourgeoise ne peut avoir d'autre capitale que la ville dont elle porte le nom. Séparer le pays de cette ville, ce serait déshériter ignominieusement le pays de son glorieux nom: sans la ville de Luxembourg il ne peut y avoir ni pays ni province de Luxembourg. La famille est peut-être menacée du malheur de se voir enlever de nouveau quelques-uns des siens; mais les membres restans se rallieront à la maison paternelle et resserreront d'autant plus affectueusement les liens de fraternité qui les enchaînent.

Les relations si naturelles, si bienveillantes entre les Luxembourgeois du dehors et ceux de la ville, et les avantages qui en découlent portent ombrage aux agitateurs. De là ces méprisables moyens qui ont été mis en usage cette année pour détourner les campagnards. C'était le typhus qui régnait à Luxembourg; la ville allait être bloquée; les agitateurs y allaient arborer leurs couleurs et provoquer le mitraillement du peuple, et d'autres faux bruits qui ont été répandus. Des étrangers, dit-on, se sont laissés abuser de cette manière. En revanche les habitans du pays même, qui étaient peut-être aussi nombreux qu'on les ait vus ici de mémoire d'homme, et auxquels il n'est pas échappé un mot en fa-

veur de l'ordre de choses du dehors, ont ainsi prouvé de fait qu'ils partagent peu les préoccupations et l'agitation qui troublent la tête de quelques individus.

— Nous avons reçu une seconde lettre de Strassen. D'après les détails qu'elle contient, elle paraît être de M. Hansen. Elle porte que, lorsque nous avons dit qu'il prétendait ne pas être la cause de la plantation du drapeau et de l'envoi des adresses de Strassen, Mamer et Kehlen, « nous avons tronqué cette lettre, en lui donnant un sens qu'elle n'a pas, et qu'il était loin de vouloir lui donner au moins d'une manière absolue... qu'il n'a pas dit qu'il est resté étranger à ses actes, etc. et qu'il demande l'insertion de ses lettres. » — La première lettre a été transmise à notre correspondant qui l'avait provoquée; il en sera de même de la seconde. Si nous recevons une réponse, nous l'insérerons avec les lettres de M. Hansen. En attendant nous devons lui dire que la note que nous avons donnée de sa première lettre nous a été dictée par un véritable sentiment de bienveillance. D'ailleurs puisque M. Hansen réclamait contre l'assertion qu'il aurait été la principale cause des démonstrations dont il s'agit, il paraissait naturel d'en conclure qu'il ne voulait pas qu'on lui attribuât ces choses.

— On mande de Wiltz : « Hier matin les habitans ont vu avec étonnement flotter le drapeau sur la tour de la chapelle. L'homme officieux, qui a bien voulu faire cet acte de patriotisme et d'enthousiasme, pour le compte, mais à l'insçu des habitans, se tient très-modestement caché. Même le sonneur de la cloche décline la responsabilité d'une coopération à ce nouvel échantillon de l'enthousiasme spontané et unanime du pays. »

— On écrit de Mersch que la plantation du drapeau ou des drapeaux est remise à jeudi, jour de l'Ascension. Les boites ou petits canons de Larochette sont arrivées pour marier leur bruit à celui de la musique et pour inspirer ainsi l'enthousiasme aux habitans.

Le club a été organisé samedi. Tout ce que l'on pouvait réunir, c'était 24 personnes, au nombre desquelles était le conseil, les cinq gendarmes et les employés. Le juge de paix préside le club; son greffier en est le secrétaire, un huissier, les deux notaires et l'inspecteur des accises sont les autres membres. Comme de juste, des adresses et des protestations ont été votées au nom du canton qui ne s'en doutait pas jusque là, mais que l'on va remuer s'il est possible.

Ettelbrück, le 18 mai 1838.

Monsieur le Rédacteur,

Vous aurez appris ou vous apprendrez du moins par l'*Echo*, que nous avons eu quelques comédies révolutionnaires à Ettelbrück et à Schieren. Les principaux auteurs de ces farces, vous les aurez sans doute devinés d'avance, puisque ce n'est que là où se trouvent de ces gens, que se font de ces pitoyables démonstrations; partout ailleurs le comité central fait hisser ses drapeaux, à la faveur des ténèbres de la nuit. Notre bourgmestre, M. Herckmans, s'est prononcé contre les choses et n'y a pas pris la moindre part, sans vouloir pourtant s'y opposer formellement; car les planteurs de drapeaux ont partout les pillards à leur disposition. Si vous voulez signaler les membres de notre comité à la reconnaissance publique, je vous dirai que ce sont .....

—Les feuilles allemandes rapportent un fait qui donne péremptoirement la mesure de ce que c'est que la plantation du drapeau belge. Les soi-disant patriotes du Limbourg avaient ordonné d'arborer les couleurs à Vels, extrême frontière. Impossibilité de trouver dans la commune quelqu'un qui voulût se prêter à la chose. Que fait-on? On va à Aix-la-Chapelle, et là un malheureux s'engage pour 40 fr. à faire promener le drapeau dans la commune; quelques autres individus, de la lie du peuple de la même ville, promettent de suivre le drapeau et de faire de l'enthousiasme et des protestations, de toute la force de leurs poumons, au nom et pour le compte des habitans récalcitrans de Vels. Mais, ô tribulation des tribulations! Ne voilà-t-il pas que le cortège d'emprunt s'égare, dépasse les limites de la commune et avec elle les frontières provisoires de la Belgique, et à peine avait-il le pied sur le territoire prussien, qu'il est déclaré de bonne prise par les douaniers. Les glorieuses couleurs, le porte-drapeau et six autres faiseurs d'enthousiasme d'Aix-la-Chapelle sont en lieu de sûreté dans cette ville.

On dit que la Belgique demandera à la Prusse une réparation éclatante pour cette insulte faite au drapeau national.

— Mais, dit l'*Echo* d'Arlon, puisque le *Journal de Luxembourg* prétend que les populations du Luxembourg sont généralement indifférentes, quant au drapeau qu'on a fait mettre sur les clochers ou sur quelques maisons communes, pourquoi ne les fait-il pas enlever? En voilà une belle! Il est malin, l'*Echo*. Il sait fort bien que les véritables populations, fussent-elles encore plus calmes, plus paisibles qu'elles ne le sont, il suffit de quelques brouillons pour mettre toute une commune sens dessus dessous, d'autant plus que ces brouillons sont sous la protection de la police. Est-ce que tout le monde ne sait pas que des agens sont commandés, payés et protégés pour faire ce qu'on appelle des démonstrations révolutionnaires, tandis que pour les démonstrations dites orangistes, on aurait d'abord, en vertu d'une loi de 1834, affaire au ministère public et au concierge des prisons, en même tems qu'on se ferait piller et écharper par certaines gens qui ne refusent jamais leurs services dans un pays, où, comme dit l'*Observateur*, on jouit du scandale de voir que l'autorité ne punit pas ni ceux qui pillent, ni ceux qui font piller, ni ceux qui laissent piller? Admirez donc comment les parties sont égales, et comment les populations sont libres dans leurs manifestations!

A s'en rapporter aux journaux belges, la révolution se serait opérée spontanément dans le Luxembourg, à l'unanimité de ses habitans; elle aurait été ratifiée par ses représentans, et dès lors le peuple, qui ne saurait se tromper, ne pourrait retourner à son souverain légitime, sans se désavouer, sans se déshonorer.

La révolution brabançonne a été transplantée dans le Luxembourg par une petite minorité. C'était d'abord quelques exaltés, des hommes d'action et des coureurs de places, auxquels ont adhéré depuis des personnes souvent de bonne foi, mais craignant pour leurs emplois, ou séduites par diverses causes; comme partout les masses se sont laissées aller. Mais, admettons pour un instant, qu'à la suite des événemens de Bruxelles, d'Anvers, de Namur, etc., au milieu de cette vive agitation, produite par un flux d'exagérations et de calomnies d'un côté, et par d'immenses promesses de l'autre, dans un pays où il n'y avait pas de troupes et où l'on prévoyait qu'il ne pouvait en arriver, admettons, dis-je, que la majorité ait pris part active à la chose, qu'est-ce que cela prouverait? — Que la majorité s'est laissée tromper ou s'est trompée.

Ainsi qu'un individu jeté sous l'empire de telle ou telle passion, s'exagère les choses, s'égare et se laisse entraîner à un parti que sa raison désavoue dans d'autres circonstances; de même, dans les tourmentes politiques une majorité parlementaire, une majorité de peuple, un peuple, si vous voulez, se laisse emporter au gré des passions, des préventions et des préjugés du moment, peut devenir le jouet facile de quelques meneurs, se constituer même en révolte contre les bienfaiteurs du pays. C'est alors que la *vox populi* devient *vox diaboli*, comme dit un auteur spirituel. L'histoire sacrée comme l'histoire profane, l'histoire ancienne comme l'histoire moderne fournissent mille exemples à l'appui de cette vérité.

Le sage des sages, n'a-t-il pas dû prendre la ciguë, combien d'autres grands hommes n'ont pas été persécutés, immolés par les mêmes peuples dont ils faisaient la gloire et le bonheur? Ne pourrais-je pas demander aux catholiques belges qui voudraient contester mon soutenement, si les Pharisiens (sorte d'agitateurs d'alors) n'ont pas trompé la population à l'égard de Jésus-Christ, au point qu'elle a crié : *crucifiez-le! crucifiez-le!*? Cosme de Médicis fut incarcéré, banni par le même peuple qui lui décerna plus tard le titre de *père de la patrie :* et l'histoire a consacré ce titre. Henri IV fut obligé de combattre et de vaincre ces mêmes Français qu'il a rendus heureux et qui le proposent pour le modèle des rois. Des classes esclaves en Hongrie et ailleurs se révoltèrent contre Joseph II, qui ne voulait que leur donner la liberté. Louis XVI fut guillotiné pour expier les fautes de la royauté, comme on disait, de par le même peuple qui donna le nom d'Aristide à un Robespierre, et éleva des autels à un Marat. Plus tard les Français ont reconnu leurs torts, ou ils les ont imputés à une minorité qui dirigeait alors les affaires et provoquait les manifestations. Ils ont classé définitivement Marat et Robespierre parmi les monstres, et Louis XVI parmi les martyrs.

Le roi Guillaume fut méconnu par une multitude, mise en délire, qui porta sur les mains qui aurait couronné un de Potter. De Potter a déjà repris sa place; la vérité recouvrera tous ses drois à l'égard du roi Guillaume.

Les annales de presque tous les peuples de l'univers sont remplies de tristes récits de cette nature.

Mais qu'on se souvienne seulement, qu'au tems du choléra, l'imputation d'empoisonneur, adressée au médecin le plus philantrope, aurait pu le faire massacrer. Il en a été ainsi, et il en est ainsi, parce que les hommes sont toujours des hommes. Il n'y a que Robespierre, que je sache, qui ait soutenu que le peuple n'a jamais tort.

Les mêmes aberrations de raison se font remarquer non seulement dans le peuple ameuté dans les rues; mais fort souvent dans les corps délibérans qui le représentent. Partout le pouvoir du jour, quelle qu'en soit l'origine, a généralement ses majorités dans les chambres et dans les autres assemblées, de même que ses fonctionnaires qui lui jurent et rejurent fidélité et dévouement, ces

adhérens et ses flatteurs qui préconisent ses actes. C'est ainsi à tort que quelques journaux prétendent que le pays soit irrévocablement acquis à l'administration intruse par le fait que le conseil provincial a voté dans ce sens et que les fonctionnaires ont prêté les sermens imposés. Outre que ces sortes d'actes n'ont pas une grande portée réelle, la loi divine, comme la loi des hommes exigent autre chose pour légitimer un gouvernement. Tout pouvoir nouveau, qui veut avoir de l'avenir, doit se faire admettre d'abord dans la grande famille européenne, doit se soumettre aux conditions auxquelles sa réception est subordonnée dans l'intérêt de la stabilité et du bonheur général des sociétés.

Que deviendrait l'ordre social si le sort de chaque pays était simplement abandonné, surtout dans les agitations politiques, à la décision d'un corps délibérant? Le 15 mai 1808 le conseil de Castille, après avoir répété qu'il n'y avait plus de Pyrénées, demanda pour roi des Espagnes Joseph Bonaparte; les prétendus organes de la ville de Madrid exprimèrent les mêmes vœux au grand-duc de Berg! Don Miguel a été élu roi de Portugal par les cortès du pays, N'a-t-il pas suffi dans les derniers tems, d'un seul coup de main au sergent Garcia en Espagne et à un fabricant de tabac en Portugal pour rallier des majorités partout? Mais la convention nationale en France n'a-t-elle pas voté les honneurs du Panthéon à Marat, le monstre?..... (*Communiqué.*)

— A toute occasion le *Courrier belge* fait ressortir avec raison l'immense impulsion que la société générale de Bruxelles a imprimée au mouvement industriel en Belgique. Dans son numéro d'hier il revient encore sur ce sujet, et il prétend que l'esprit de cette société a même contribué à donner de l'impulsion en France. C'est fort bien. Mais pourquoi ne pas faire quelquefois l'aveu, que les journaux étrangers sont obligés de faire, bien que tardivement, savoir que c'est au roi Guillaume que la Belgique doit cette création ainsi que celle de la société de commerce, qui à leur tour ont donné naissance à tant d'autres associations? D'après un journal de France ce sont ces créations « *du gouvernement éclairé de Guillaume, la volonté ferme, le génie, les ressources et les efforts particuliers du monarque qui ont fait marcher les Pays-Bas vers la plus haute prospérité.* »

Voilà de ces choses que la reconnaissance devrait arracher de la bouche de tous les journaux de la Belgique. Ils préfèrent de calomnier le bienfaiteur du pays, et d'attribuer ce qu'il a fait à des circonstances qui y sont étrangères. Notez bien, que même les fonds de cette société générale, avec les fonds particuliers du roi qui y sont engagés, ont servi à faire grandir l'insurrection contre ce souverain. Aucun pays ne présente un pareil scandale d'ingratitude. (*Communiqué.*)

— On prétend savoir que la Société patriotique, récemment fondée dans le Luxembourg, vient d'écrire à quelques membres de l'ancienne association nationale de Bruxelles, pour avoir des renseignemens sur la manière dont celle-ci a obtenu les résultats à jamais mémorables des mois de mars et d'avril 1831. On dit que c'est M. Edouard D., le grand philantrope, qui s'est chargé de répondre aux frères et amis d'Arlon. (*M. de Gand.*)

— On dit que juillet vient d'écrire à septembre : « Je suis venu deux fois chez toi avec mes gens, c'était pour t'aider dans ta maladie; mais prends garde, si je dois y entrer une troisième, ce sera pour assister à ton enterrement. » On ajoute que septembre a repondu en promettant d'être bien sage. (*Idem.*)

— On lit dans le *Journal du Commerce d'Anvers* :

Nous empruntons textuellement aux journaux de Paris le passage suivant du compte-rendu de la dernière séance de la chambre des députés de France. Nous remarquons que les journaux révolutionnaires de Bruxelles qui donnent déjà le résumé de cette séance se gardent bien de faire mention de cet incident; ils le suppriment :

« M. Salverte dit que ce n'est que par une stricte économie que l'on peut diminuer le chiffre des dépenses. On dit sans cesse que l'état de la France est prospère; mais alors pourquoi porter les dépenses à un chiffre exagéré? Pourquoi, avant d'atteindre cette exagération, n'a-t-on pas cherché des ressources où elles étaient réellement? Pouquoi n'a-t-on pas exigé le paiement des dettes des puissances étrangères à la France? M. le président du conseil a été plus d'une fois interpellé à ce sujet. Pourquoi garde-t-il le silence sur l'acquittement ou la poursuite de ses créances?

» M. le président du conseil. Nous nous sommes expliqués très-clairement à ce sujet. Si M. Salverte a oublié nos réponses, nous en sommes vraiment fâchés, et nous le prions de ne pas les oublier cette fois. J'ai déjà dis et je dis encore que si nous ne réclamons pas auprès de l'Espagne ce qu'elle nous doit, c'est uniquement pour ne pas aggraver sa position. Nous avons réclamé auprès de la Belgique : pas plus que l'Angleterre et le Brésil (*sic*) nous n'avons obtenu de réponse satisfaisante. (Mouvement.) Nous réclamerons de nouveau; s'il n'est pas fait droit à nos réclamations, nous nous mettrions en mesure de nous faire entendre. » (Sensations, rumeurs prolongées.)

Ainsi la France, loin de soutenir la Belgique révolutionnaire dans ses folles prétentions, veut la traiter sans ménagemens. Elle vient exiger d'elle le paiement d'une dette déjà ancienne juste au moment où la mise à exécution des 24 articles menace d'écraser la révolution sous des charges financières accablantes.

— Nous croyons n'avoir rien de mieux à faire que de citer sans commentaires, à propos de l'attitude de la Belgique vis-à-vis de la Hollande, les lignes suivantes que nous trouvons dans un article du *Temps* :

« Les Belges qui se sont montrés si peu reconnaissans à l'occasion du siége d'Anvers, et qui ont abusé, il faut le dire, du droit qu'ont les faibles d'être protégés, ne manqueront pas de pousser aux mesures énergiques. Ils feront avancer des troupes, sûrs qu'ils croient être de l'appui de la France. Mais qu'ils y prennent garde; s'il arrive quelque circonstance critique, ce ne seront pas seulement quelques liaisons de parenté royale, ou un peu de bonne volonté ministérielle qui suffiront pour les tirer d'embarras; toute démonstration militaire qui ne serait pas appuyée sur un droit vigoureux ou sur un intérêt vraiment national, pourrait bien n'être pas corroborée par un vote financier, car il y a là une question de guerre imminente, et de guerre européenne. »

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

VENTE DE PLANCHES.

MARDI, 29 mai prochain, à une heure de relevée, il sera vendu par le ministère du greffier soussigné, à qui plus et à crédit jusqu'au 1er octobre prochain, environ 5,000 aunes (15,000 pieds) de belles planches et madriers en bois de peupliers d'Italie, la plupart sans nœuds et d'une épaisseur de 4, 5, 6, 7, 9, 12, 13, 14, 15 et 18 lignes, 2, 3 et 3 1/2 pouces sur diverses largeurs, propres à toutes sortes d'ouvrages et pouvant être employées immédiatement. Plus une assez forte quantité de madriers en bois de frêne de 3 pouces d'épaisseur donnant la plus grande partie de beau placage et le restant propre au charronnage, etc.

La vente se tiendra en la maison de Madame la veuve Leclerc, rue de la Congrégation, en cette ville. DUFAING.

A VENDRE

Un **CHAR-A-BANC-CALÈCHE**, solide, bien suspendu, couvert, et dont la capote s'enlève à volonté. On peut y atteler un ou deux chevaux. S'adresser au sieur Berweiler, charron, rue St-Philippe.

Oeffentliche Reiser-Versteigerung.

Am Montage, 28. des laufenden Monats Mai, gegen zehn Uhr des Morgens, sollen im Walde genannt Heischend, im Rabloch, nächst Izia, 200 Kantone Reiser, den Letzt- und Meistbietenden, auf Borg, öffentlich zugeschlagen werden.

Luxemburg, den 19. Mai 1838. J. Funck, Notar.

MERCURIALES. — 2e Quinzaine d'Avril 1838.

NATURE DES DENRÉES.	PRIX MOYENS PAR RASIÈRE, à Luxembourg.	à Arlon.
Froment	8 70 1/2	0 00
Méteil	8 29 1/2	0 00
Seigle	0 00	0 00
Orge	0 00	0 00
Avoine	3 36 1/2	0 00
Pois	0 00	0 00
Farine de froment	0 00	0 00
Farine de seigle	0 00	0 00
Pommes-de-terre d'été	0 00	0 00
Idem d'hiver	0 00	0 00
Beurre, la livre des P.-B.	0 86	0 00
Foin, les 100 livres des P.-B.	4 25	0 00
Paille, id. id.	3 02 1/2	0 00
Bois de hêtre, la corde	3 98	0 00
Id. de chêne	0 00	0 00

LUXEMBOURG. — IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.